

MAIRIE DE CABARIOT
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 05 SEPTEMBRE 2022

M. BORGNIET Patrice, Président de l'Association des Anciens Combattants de Cabariot a remercié la Commune pour avoir participé financièrement à l'achat d'un nouveau drapeau qu'il est venu présenter accompagné du Porte-drapeau, M. BALLAIS Jean-Claude et de M. DESSENDIER Gérard, Président Honoraire.

Il a rappelé que l'association participe à toutes les cérémonies patriotiques ce qui représente une cinquantaine de manifestations par an.

Le drapeau a été réalisé par l'Atelier Le Mée de St Grégoire (35) et il est envisagé de faire encadrer l'ancien drapeau pour qu'il soit exposé.

Le Conseil Municipal félicite le travail effectué par cet atelier et remercie l'Association de représenter les anciens combattants de Cabariot lors des manifestations.

Enfouissement des réseaux – « L'Huilerie »

Le coût des travaux s'élève à :

- **Génie civil Télécom** : 7 090.88 € HT – **8 509.06 € TTC**

- **Travaux annexes Eclairage public** :

2 776.65 € - Participation du SDEER 50% soit à la charge de la Commune : **1 388.32 €.**

- **Reprise de l'éclairage public** (4 candélabres) :

7 249.62 € - Participation du SDEER 50 % soit à la charge de la Commune : **3 624.81 €**

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer compte-tenu du coût des matières premières en constante progression.

Achat d'une bande de terrain issue de la parcelle ZB 170

Afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie de « L'Huilerie » et de « Gabras », une bande de terrain issue de la parcelle ZB 170 sera achetée à M. BOISSON Ulrich domicilié 9 Villarsais à Cabariot. Prix de vente : l'euro symbolique.

Le bornage sera effectué par AFETI, géomètre expert à Rochefort.

Les actes seront reçus chez Me BALLANGER-DERLIQUE, Notaire à Tonnay-Charente.

Tous les frais relatifs à ce dossier seront à la charge de la Commune.

M. BOISSON Ulrich, Adjoint au Maire, n'a pas pris part à cette délibération.

Enfouissement des réseaux – « Le Bourg – 2^e Tranche »

Le coût des travaux s'élève à :

- **Génie civil Télécom** : 48 848.54 € HT – **58 618.25 € TTC**

- **Travaux annexes Eclairage public** :

18 085.42 € - Participation du SDEER 50% soit à la charge de la Commune : **9 042.71 €.**

- **Reprise de l'éclairage public** (28 candélabres + 2 lanternes sur façade) :

73 236.42 € - Participation du SDEER 50 % soit à la charge de la Commune : **36 618.21€.**

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer compte-tenu du coût des matières premières en constante progression.

Dossier D.E.C.I – défense incendie

30 secteurs sont concernés par l'installation d'une bâche ou d'un PENA (Point d'Eau Naturel ou Artificiel). La Commune de Cabariot est concernée par les parcelles :

- * ZV 115 « Les Renaudières » - Projet 1
- * ZS 35 « La Badoire » - Projet 6
- * ZP 46 « Le Rosier » - Projet 15

- * ZV 52 « La Forêt » - Projet 20
- * D 461 « Rue des Gabares » - Projet 30
- * E 826 « L'Audonnière » - Projet 5

Les autorisations des propriétaires concernés par le D.E.C.I ont été obtenues ou en cours d'obtention. Les opérations de bornage et achat des terrains vont pouvoir débuter prochainement. Le dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sera complété et représenté dans le cadre de la Programmation complémentaire à l'automne.

Bilan restauration scolaire de janvier à juillet 2022

La **Loi EGAlim** prévoit que les acteurs de terrain de la **restauration collective** atteignent l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Afin que le restaurant scolaire de la commune soit en conformité avec cette loi, une période test a été mise en place de janvier à juillet 2022.

Le coût financier de cette opération est de :

Dépenses alimentation uniquement : 18 044.92 €

Recettes encaissées : 17 981.40 €

Il rappelle que le prix de revient du repas est d'environ 7 € (toutes charges comprises) et que le tarif actuel appliqué est de : 2.30 € pour les élèves et 4.80 € pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le tarif des repas à la cantine de 20 centimes soit à compter du 1^{er} septembre : 2.50 € pour les élèves et 5.00€ pour les adultes.

Repas offert aux personnes de + 70 ans

Il a été rappelé qu'à compter de cette année les personnes de + 70 ans domiciliées dans la Commune doivent choisir entre le colis de fin d'année ou le repas dansant.

Les 2 propositions de menus établies par M. et Mme VIEIRA, restaurateurs à Cabariot « Le Chalet » pour le repas du 27 novembre 2022 ont été présentées et le menu à 29 € a été retenu.

Ce repas sera animé par AMBIANCE MUSETTE de VAL DE LIVEPNE (33) dont le cachet est de 350.00 €.

Subvention coopérative scolaire

La somme de 1000 € sera versée à la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Subvention Relais Petite Enfance Nos P'tits Drôles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Relais Itinérant et Associatif « Nos P'tits Drôles » fêtera ses 10 ans d'existence en 2023.

A cette occasion, un projet a été élaboré en plusieurs étapes

- 1) Ateliers conte et Arts visuels
- 2) Spectacle **Grandir** Autour des émotions, de la nature et de l'anatomie
- 3) Exposition et mise en valeur des créations des enfants et des adultes

Une participation de 100 € a été sollicitée auprès des 6 communes (Lussant, Tonnay-Charente, Moragne, St Coutant le Grand, Cabariot et Muron).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder la subvention de 100 € demandée.

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 développée, pour le Budget Principal de la Commune de Cabariot et de son budget annexe « Section de Commune » sera mise en place à compter du 1er janvier 2023.

Affectation des résultats 2021 - Section de Commune :

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Section de Commune » présente un excédent de 6 454.08 €. Celui-ci sera reversé vers le budget de la Commune sur le compte 7551 et affecté au financement des travaux à l'église (plafond sacristie, accès pour les personnes à mobilité réduite).

Informations diverses

Circulation Rue du Vignaud et lieu-dit « La Badoire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- deux stops seront implantés dans la Rue du Vignaud :

1 au niveau de la voie communale en direction de Villarsais,

1 au niveau de la Rue des Genêts.

- La circulation sera limitée à 30 km/h à « La Badoire ».

Les arrêtés de circulation seront rédigés et la signalisation sera mise en place par le personnel communal.

Jeu de cour

L'installation du jeu de cour commandé à KOMPAN SAS et qui devait être opérationnelle à la rentrée scolaire, ne s'est pas déroulée comme prévu.

Tout d'abord, une panne à la centrale d'enrobage a retardé la réalisation de la plateforme et la commission de sécurité qui s'est déplacée après le montage du jeu et le coulage du sol amortissant n'a pas donné son aval. La zone de réception au sol n'est pas assez large et pas assez épaisse, donc non conforme.

Les élus qui ont confié ce projet à une entreprise reconnue et spécialisée sont déçus et espèrent que le nécessaire sera fait rapidement pour solutionner ce litige.

Vu par Nous, Maire de la commune de CABARIOT pour être affiché le 09 septembre 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

A Cabariot, le 09 septembre 2022

Le Maire,